

Direction de l'inspection, des services-conseils et du soutien (DISCS)

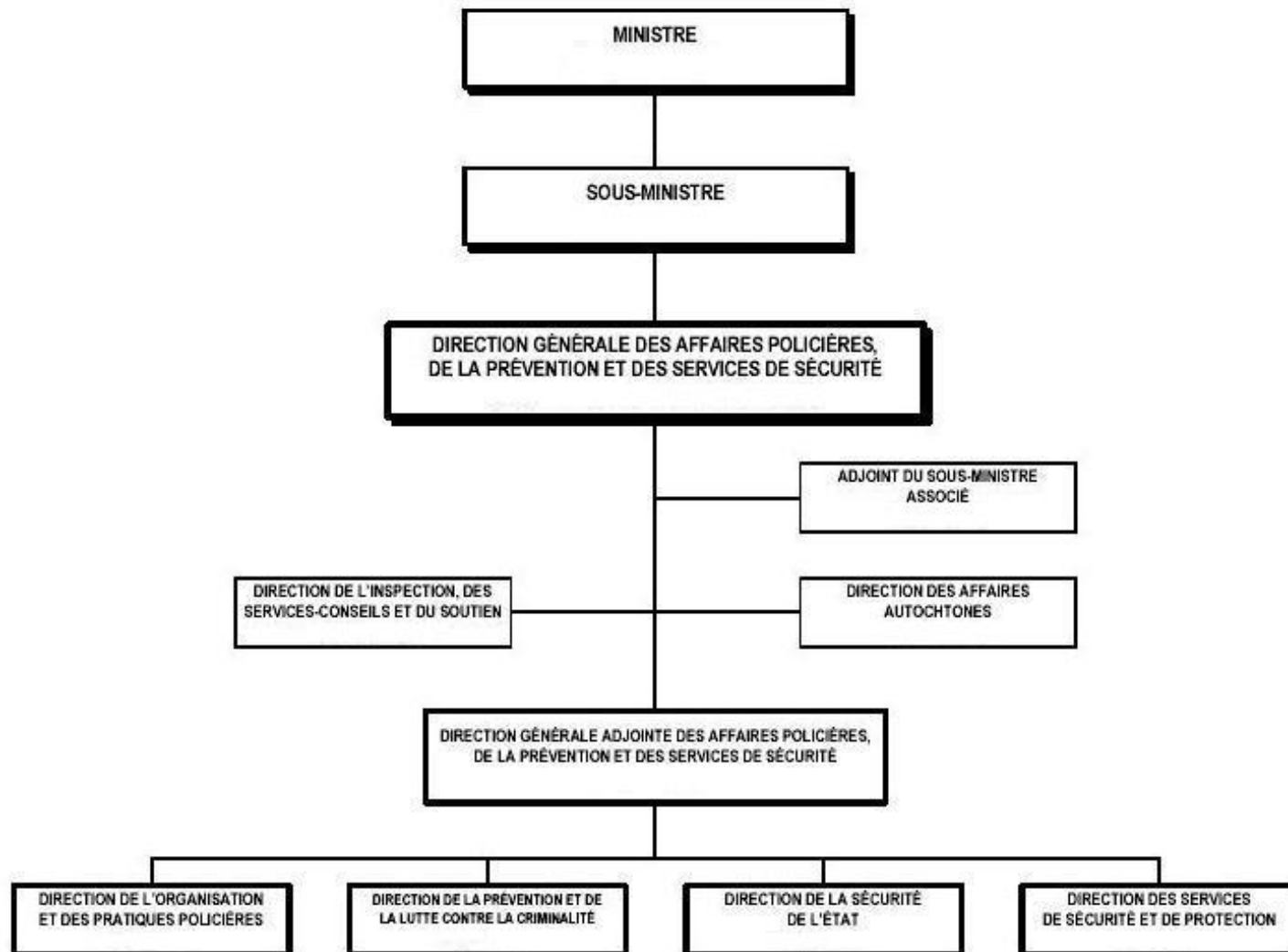
L'inspection en matière policière
au Québec

2007

Plan de la présentation

- Organigramme de la DGAPPSS
- Secteurs d'intervention
- L'inspection
 - La mission et les responsabilités
 - Contexte légal
 - Mission de l'inspection
 - Objectifs généraux
 - Éléments de vérification
 - Types d'inspection
 - Le mécanisme d'inspection et ses propriétés
 - Processus d'inspection
 - Profil des inspecteurs
 - Partenaires
- Le rôle-conseil
- Les réalisations
- Le développement des thématiques
- Quelques réflexions...

Organigramme de la DGAPPSS



Secteurs d'intervention

Trois secteurs :

- Inspection
- Services-conseils
- Soutien

NOTE : Pour les besoins de l'actuelle présentation, seuls les sujets concernant le secteur de l'inspection sont abordés.

Présentation du secteur de l'inspection

Contexte légal

Le mécanisme d'inspection a été institué en vertu des articles 268 et 269 de la *Loi sur la police* :

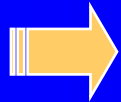
« 268. Le ministre assure un service général d'inspection des corps de police. Ce service assure également le contrôle des constables spéciaux. »

« 269. Le ministre fait procéder à l'inspection des corps de police tous les cinq ans. Il peut également, à tout moment, de sa propre initiative ou à la demande d'une municipalité, d'un groupe de citoyens ou d'une association représentative des policiers, faire procéder à une telle inspection. »

Mission de l'inspection

Contribuer à l'atteinte de hauts standards d'efficacité des organisations policières et des constables spéciaux

Deux approches : l'inspection et le rôle-conseil



politique d'inspection adoptée le 2 février 2006

http://www.int.msp.gouv.qc.ca/directives/police/politique_inspection.pdf

Objectifs généraux

- Soutenir les organisations policières dans leurs activités opérationnelles et administratives
- Appuyer le ministre dans ses responsabilités d'encadrement envers les organismes policiers
- Contribuer à une professionnalisation accrue de la fonction policière

Éléments de vérification*

Informez le ministre et, selon le cas, les directeurs de police et les autorités dont ils relèvent ou les autorités dont relèvent les constables spéciaux sur :

- l'efficacité du cycle de gestion
- l'adéquation des contrôles par rapport aux risques
- la qualité des services offerts
- le niveau de formation des membres
- le respect des lois et des règlements
- l'efficacité et l'efficience de l'organisation quant à l'utilisation de ses ressources
- la conformité aux règles et aux pratiques reconnues

* Voir Politique d'inspection du ministère de la Sécurité publique

Types d'inspection

Inspection générale

- Examen de l'ensemble des activités d'une organisation (fonctions de gestion, opérations policières et ressources)

Inspection thématique

- Inspection, dans tous les services de police du Québec, sur une problématique déterminée selon le risque qu'elle présente pour la sécurité du public et pour l'organisation policière. Elle permet de dresser un portrait provincial et de suggérer des correctifs à apporter à l'échelle du Québec

Processus d'inspection

Les principales étapes sont :

- l'information et la sensibilisation
- l'analyse documentaire préliminaire
- l'inspection
- la rédaction du rapport d'inspection, son approbation par les autorités ministérielles, sa transmission aux autorités concernées et la demande de plans d'action
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations

Profil des inspecteurs

Profil policier

Ex-policiers et
policiers
(prêt de service,
stage, prêt
d'expertise
spécialisée)
Expérience à
diverses fonctions
(direction, enquête,
etc.)

Profil civil

Formation
universitaire
(administration,
criminologie)
Expérience dans
le domaine
policier,
criminologique,
de la
vérification, de la
recherche, etc.

Partenaires

À différentes étapes du processus d'inspection, des partenaires sont mis à contribution pour la recherche de solutions à une problématique majeure au bénéfice de la société québécoise et de la communauté policière.

Nos partenaires sont, entre autres :

- ✓ l'École nationale de police du Québec
- ✓ la DGAAPPSS (DOPP, DPLC)
- ✓ la Direction des affaires autochtones
- ✓ la Direction des affaires juridiques (du MSP)
- ✓ des comités ministériels
- ✓ les milieux universitaires

Rôle-conseil

En vue d'inciter les organisations policières à être proactives en ce qui concerne notamment l'amélioration de leurs pratiques, la DISCS offre son expertise aux services de police qui en font la demande.

Sommaire des réalisations

De 1995 à 2002 : 80 inspections générales

Depuis 2002 : inspections selon 6 thématiques

- ✓ Arrestation, détention et incarcération (41)
- ✓ Poursuites policières et barrages routiers (41)
- ✓ Technologies informatiques, systèmes d'information et télécommunications (25)
- ✓ Niveau 1 de service (13)
- ✓ Pièces à conviction, objets saisis ou trouvés (13)
- ✓ Méthodes utilisées en matière de violence familiale et d'agression sexuelle (13)

Depuis 2005 :

- ✓ Inspection générale (1)
- ✓ Contrôle d'un organisme d'envergure employant des constables spéciaux
- ✓ Suivi des recommandations de la DISCS
- ✓ Suivi des recommandations du CSASQ

Coordonnées de la DISCS

RÉGION DE QUÉBEC – Siège social –

2525, boulevard Laurier,
bureau 2.20
Québec (Québec)
G1V 2L2

Téléphone : 418 643-3575
Télécopieur : 418 644-0132
Courriel : discs@msp.gouv.qc.ca

RÉGION DE MONTRÉAL – Bureau satellite –

2800, boulevard Saint-Martin
Ouest,
Sous-sol 1.03
Laval (Québec)
H7T 2S9

Téléphone : 450 680-6190
Télécopieur : 450 680-6192
Courriel : discs@msp.gouv.qc.ca

Période de questions